

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET**.

Étaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE - Sarah CONCHERI - Delphine CUDEY - Nadia DORÉ - Anne Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Jacqueline GENAY - Marie Louise HUSSON - Cécile LANA - Catherine MANGEOT - Monique PETITDEMANDE - Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Paul BINDA - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Bertrand DANIEL - Teddy DELBE - Thierry EVA - Michel GUTH - Abdulhalk EL OMARI - Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Olivier MARTET - Christian PILLER.

Avait donné procuration :

Madame Magali THOMASSIN avait donné procuration à Madame Sarah CONCHERI - Madame Sandra DEMOUGIN avait donné procuration à Mme Nadia DORE.

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Monsieur Paul BINDA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite le compte-rendu de la dernière séance au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Enfance/Jeunesse – Organisation des rythmes scolaires rentrée 2018-2019

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire,

Considérant les dérogations demandées par les différents conseils d'école,

Considérant le Projet Educatif Territorial (PEDT),

Vu l'avis favorable du conseil d'école maternelle Jean Jaurès en date du 11 janvier 2018

Vu l'avis favorable du conseil d'école élémentaire Jules ferry en date du 11 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école maternelle du Haut des Places en date du 15 janvier 2018,

Vu l'avis favorable du conseil d'école de l'école élémentaire du Haut des Places en date du 15 janvier 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation suivante pour la rentrée de septembre 2018 :

- Une répartition de la semaine sur 4 journées pour les écoles élémentaires et demi (5 matinées et 4 après-midi)
- 4 jours pour les écoles maternelles (4 matinées et 4 après-midi).

Cette proposition de dérogation résulte d'une démarche consultative auprès des enfants, parents, enseignants et agents au travers d'une enquête tout d'abord et la création d'un groupe de travail associant l'ensemble des personnes intéressées ensuite.

Monsieur le Maire rappelle également que la municipalité est allée à la rencontre des parents d'élèves et enseignants dans les différents conseils d'écoles afin d'expliquer la position de la Commune. Monsieur le Maire rappelle que c'est l'intérêt de l'enfant qui a été au centre des réflexions et qui motive cette décision.

En effet, selon les enseignants l'organisation sur 5 matinées d'enseignements pour les élémentaires permet une meilleure répartition des apprentissages. Ce dont ont convenu les représentants des parents d'élèves.

Après ces explications, le Conseil Municipal passe au vote, et valide à 21 voix pour cette organisation du temps scolaire à la rentrée 2018-2019.

Monsieur le Maire sollicitera donc une dérogation en ce sens auprès de la DASEN. Il rappelle que c'est elle seule qui prendra la décision sachant que la loi prévoit une organisation sur 4 jours et demi.

6 conseillers municipaux ne souhaitent pas prendre part au vote dans la mesure où ils estiment ne pas avoir été concertés dans le cadre de la commission jeunesse.

Monsieur le Maire prend acte.

2. Prévention – Renouvellement de la convention entre la Commune et le Centre de Gestion

Vu le code des communes, et notamment les articles L. 417-26 à L. 417-28,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 33-5° et 119-III,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

L'employeur public a l'obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Afin de les accompagner dans cette mission de prévention, le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle propose une convention de partenariat.

Cette convention détermine les conditions de mise en œuvre ainsi que les moyens proposés par le Pôle Prévention du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire précise les missions dans le cadre de cette convention:

- bien être et sécurité au travail
- intervention de l'ergonome



- intervention médecine du travail.
- etc....

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce afférente.

3. Informations et questions diverses

➤ **Communication:**

La municipalité s'excuse pour la distribution tardive du Blainvillois. Ce retard est dû à un retard de livraison des disques de stationnement distribué ce mois-ci avec le bulletin municipal. Il est précisé que chaque foyer bénéficiera d'un disque gratuit, charge aux personnes qui en voudraient davantage d'en acheter dans le commerce.

Un trombinoscope des élus est prévu sur le nouveau site internet. Pour cela, à compter de la semaine prochaine, les conseillers municipaux pourront se faire photographier en Mairie. Pour les élus qui rencontrent des difficultés à se rendre disponibles, il leur est demandé de prendre contact avec le service communication.

➤ **Finances:**



Suite à un rendez-vous de travail avec le cabinet F2E2A, Monsieur le Maire fait un point d'étape sur le contentieux entre la Commune et les établissements SFIL et Crédit Mutuel. Les propositions du cabinet permettront de réunir à nouveau la commission de finances.

➤ **Plan de circulation:**

La prochaine réunion est organisée le mercredi 24 janvier à 17h30. Une réunion avec MMD54 sera également organisée prochainement.

➤ **Animations:**

- 27 janvier 20h30 MFC : spectacle EMEA autour du thème de la nature en partenariat avec l'association Entre deux Eaux, Natura passion et Kalink'art.
- 10 février 20h30 MFC : soirée théâtre avec la Compagnie Tamalou.
- 18 février : les Boucles du Haut des Places.

Monsieur PILLER demande à ce qu'une fiche avec les personnes à contacter soit affichée dans la salle Cabu pour les personnes qui louent cette salle le week end.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

